



DECISION DE NON-OPPOSITION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Délivrée par le maire au nom de la commune

DOSSIER N° DP 007 264 26 00023

Déposé complet le **04/06/2026**

Par :

Monsieur VENTALON Julien

Demeurant :

1315 route de la Gare

07700 Saint-Marcel d'Ardèche

Pour :

Installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Sur un terrain sis :

1315 route de la gare 07700 Saint-Marcel-d'Ardèche

Date d'affichage du récépissé de dépôt : **09/06/2026**

Le Maire,

Vu la demande présentée le 04 juin 2026 par Monsieur VENTALON Julien demeurant 1315 route de la Gare 07700 Saint-Marcel d'Ardèche,

Vu l'objet de la demande portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour un bâtiment situé 1315 route de la gare 07700 Saint-Marcel-d'Ardèche sur un terrain cadastré AM 121,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H),

ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la demande de déclaration préalable.

Fait à Saint-Marcel d'Ardèche

Le *10.06.26*

Le Maire, Jérôme Laurent



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du code de l'urbanisme.
Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*

DP 007 264 26 00023